



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETARE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Avenant aux contrats des professeurs de musique et danse pour 2023 - 2024

Monsieur le président Monsieur le président expose aux membres de l'assemblée que chaque année les contrats des professeurs de musique et de danse s'ajustent en octobre en fonction du nombre d'inscrits au cours (enfants et adulte). Ces ajustements ont lieu la 1^{ère} quinzaine d'octobre. Ces contrats peuvent également être ajustés lors d'inscriptions en cours d'année.

Compte tenu des effectifs inscrits cette année à l'école de musique et de danse, il est proposé au conseil communautaire de modifier les temps de travail comme suivant :

- Madame Nicole BRANDO : augmentation de son temps de travail de 1 h 30 (soit au total 2 h 30 par semaine)
- Madame Christèle CLEMENT : diminution de 1 h (soit au total 5 h par semaine).

Vu la compétence de la CCVAI relative à l'école de musique et de danse,

Vu les contrats des assistants d'enseignement artistique,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, autorise le Président

Article unique : A SIGNER les avenants aux contrats de travail des professeurs de l'école de musique et de danse au regard des conditions exposées ci-dessus expose aux membres de l'assemblée que chaque année les contrats des professeurs de musique et de danse s'ajustent en octobre en fonction du nombre d'inscrits au cours (enfants et adulte). Ces ajustements ont lieu la 1^{ère} quinzaine d'octobre. Ces contrats peuvent également être ajustés lors d'inscriptions en cours d'année.

Compte tenu des effectifs inscrits cette année à l'école de musique et de danse, il est proposé au conseil communautaire de modifier les temps de travail comme suivant :

- Madame Nicole BRANDO : augmentation de son temps de travail de 1 h 30 (soit au total 2 h 30 par semaine)
- Madame Christèle CLEMENT : diminution de 1 h (soit au total 5 h par semaine).

Vu la compétence de la CCVAI relative à l'école de musique et de danse,

Vu les contrats des assistants d'enseignement artistique,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, autorise le Président

Article unique : A SIGNER les avenants aux contrats de travail des professeurs de l'école de musique et de danse au regard des conditions exposées ci-dessus Monsieur le président expose aux membres de l'assemblée que chaque année les contrats des professeurs de musique et de danse s'ajustent en octobre en fonction du nombre d'inscrits au cours (enfants et adulte). Ces ajustements ont lieu la 1^{ère} quinzaine d'octobre. Ces contrats peuvent également être ajustés lors d'inscriptions en cours d'année.

Compte tenu des effectifs inscrits cette année à l'école de musique et de danse, il est proposé au conseil communautaire de modifier les temps de travail comme suivant :

- Madame Nicole BRANDO : augmentation de son temps de travail de 1 h 30 (soit au total 2 h 30

Préfecture
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_09-DE

- par semaine)
- Madame Christèle CLEMENT : diminution de 1 h (soit au total 5 h par semaine).

Vu la compétence de la CCVAI relative à l'école de musique et de danse,

Vu les contrats des assistants d'enseignement artistique,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, autorise le Président

Article unique : A SIGNER les avenants aux contrats de travail des professeurs de l'école de musique et de danse au regard des conditions exposées ci-dessus

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23
et de la publication le : 14/11/23
Le Président,*



Préfecture
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_09-DE

